

La tension monte à Convergence-Garonne

Suite du conflit entre la Communauté de communes Convergence-Garonne et la commune de Barsac qui va saisir le tribunal administratif

Bras de fer budgétaire ou politique ? Le conflit qui oppose la Communauté de communes Convergence-Garonne (Podensac-Cadillac) à la commune de Barsac est loin d'être terminé. En octobre dernier, le maire du village de la rive gauche avait saisi la Chambre régionale des comptes pour réclamer à l'intercommunalité plus de 100 000 euros. Cette somme correspond à l'attribution de compensation non perçue pour les années 2019, 2020, 2021.

Le président de la CdC Con-

vergence-Garonne, Jocelyn Doré (maire de Cadillac) a annoncé au début du Conseil communautaire du 14 décembre que la Chambre régionale des comptes (CRC) avait donné raison à l'intercommunalité : « La CRC a décidé de ne pas mettre en demeure la Communauté de communes et d'inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense en cause », a lu Jocelyn Doré.

Fin de la partie ? Loin de là. Le maire de Barsac Dominique Cavaillols a annoncé à « Sud Ouest » vouloir passer à la vi-



Le président de la CdC Convergence-Garonne a dévoté la décision de la Chambre régionale des comptes lors de la séance du 14 décembre. CAPTATION CONVERGENCE-GARONNE

tesse supérieure : « Nous allons saisir le tribunal administratif pour attaquer la décision de la préfecture qui a conseillé la Communauté de communes dans ce dossier. » D'autres com-

munes, comme Sainte-Croix-du-Mont, réfléchissent à des actions administratives pour dénoncer le fonctionnement de la CdC Convergence-Garonne.
Arnaud Dejeans